

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs d'école

Mesdames et Messieurs les Enseignants

Mesdames et Messieurs les Enseignants spécialisés et membres des antennes du RASED

NOTE N°6  
relative aux animations pédagogiques 2015-2016  
**12 OCTOBRE 2015**

Cette note est téléchargeable sur le site Internet de la circonscription, outil régulièrement mis à jour où vous trouverez ressources administratives et pédagogiques, à lire ou à télécharger.

N'hésitez pas à le consulter à cette adresse <http://circ-dieppe-ouest.spip.ac-rouen.fr>

Références :

circulaire n°2013-019 du 4 février 2013 relative aux obligations de service des enseignants du 1<sup>er</sup> degré (BOEN n°8 du 21 février 2013)  
Circulaire n°2013-123 du 13 août 2013 relative aux évolutions des modalités de formation continue (BOEN n°31 du 29 août 2013)

**Dix-huit heures sont consacrées** à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue. Les actions de formation continue doivent représenter au moins la moitié des dix-huit heures et être, pour tout ou partie, consacrées à des sessions de formation à distance, sur des supports numériques.

**RAPPEL**

Les 18 heures d'animation pédagogique et de formation seront scindées en deux volets distincts :

- **9 heures consacrées à des actions de formation continue**, proposées au niveau départemental, à l'initiative notamment des groupes départementaux (maîtrise de la langue, mathématiques, maternelle, évaluation, langues vivantes, sciences...), qui seront, pour tout ou partie, proposées sous forme de sessions de formation à distance, sur des supports numériques (plateforme M@gistère).

Quatre parcours ont été ouverts en janvier 2015 et j'avais précisé qu'ils resteraient à disposition des équipes et des enseignants jusqu'en 2017-2018, c'est-à-dire jusqu'au terme de l'actuel projet académique, du projet de circonscription reconduit et du projet d'école (dans sa forme actuelle) :

**MATERNELLE**



e-action

**DIEPPE-UEST Les apprentissages transdisciplinaires de la langue orale en maternelle**

**ELEMENTAIRE (CYCLE 2 et CYCLE 3)**



e-action

**DIEPPE-UEST-Améliorer les compétences en orthographe et en production d'écrits**

**MATERNELLE et ELEMENTAIRE**



**Scolarisation des élèves en situation de Handicap (Dieppe Ouest)**

e-action



**DIEPPE-UEST Comment retracer l'itinéraire d'un poilu**

Le parcours « scolarisation des élèves en situation de handicap » (inclusion scolaire) devra être suivi, par tous les enseignants de la circonscription, au cours de ces quatre années.

Les informations relatives à ces actions de formation, qui ne seront proposées qu'à partir du second trimestre de l'année scolaire (janvier), parviendront dans les prochaines semaines.

- **9 heures d'animation pédagogique**, proposées au niveau des circonscriptions.

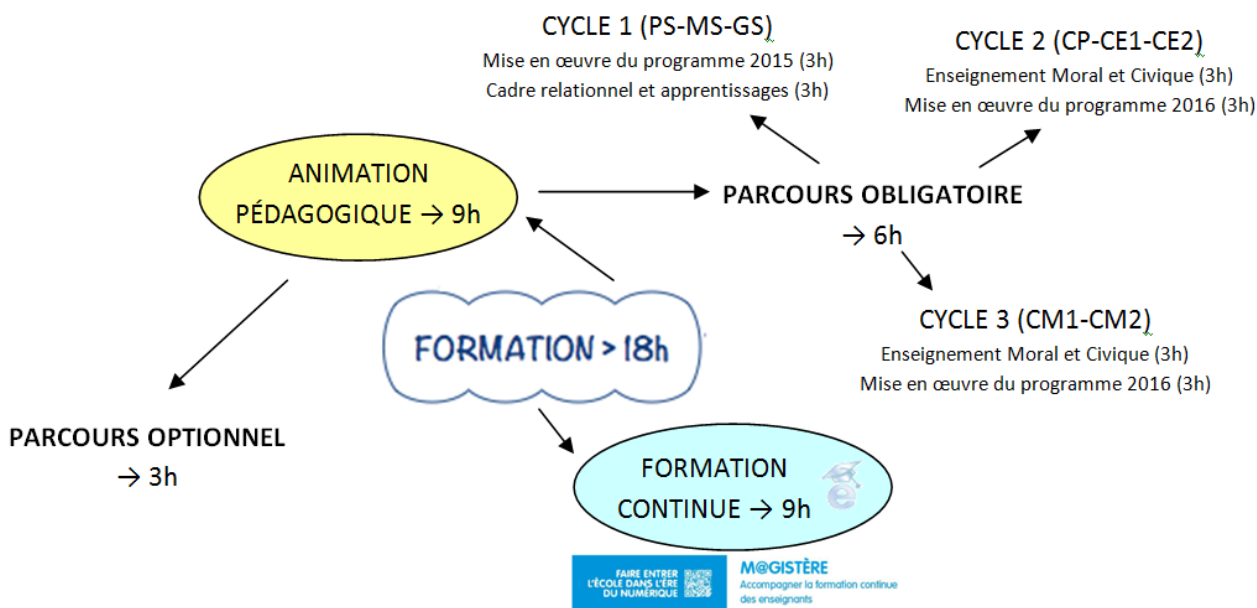
Jusque-là, les deux dernières années scolaires, le choix avait été fait, au nom de l'autonomisation et de la responsabilisation des équipes, de laisser une grande part de ces 9 heures à l'initiative de chaque groupe scolaire, en fonction de leurs besoins identifiés et des priorités établies de leur projet d'école.

Il s'agissait de confronter les pratiques existantes pour être en mesure d'opérer un véritable partage d'expériences entre enseignants, de conduire la réflexion collectivement sur ce qui doit changer, évoluer, progresser dans les pratiques professionnelles pour permettre de rendre l'école plus efficace (au regard des objectifs), plus équitable (au regard des élèves confrontés à la difficulté) et « mieux traitante » (au regard du nécessaire bien-être que tous les enfants doivent trouver à l'école)...

*Force est de constater que les choses n'ont pas forcément fonctionné comme il était attendu : de nombreux enseignants n'ont pas « joué le jeu du collectif », de nombreuses équipes n'étaient pas en mesure de montrer leur engagement dans cette démarche volontariste de prise en charge de la formation.*

*Il appartient aux inspecteurs de l'éducation nationale de déterminer les priorités de formation pour leur circonscription, sur la base des besoins qu'ils identifient ou de ceux exprimés par les personnels et des priorités académiques (circulaire n°2013-123 du 13 août 2013).*

Cette année, compte-tenu de ce bilan et des échéances de la Refondation (mise en œuvre des programmes pour le cycle 1, 2 et 3, de l'enseignement moral et civique), j'ai pris la décision de revenir à **un fonctionnement plus « classique »** : 6 heures d'animation sur des problématiques imposées (le « **parcours obligatoire** ») et 3 heures proposées à partir de choix individuels ou collectifs (le « **parcours optionnel** »).



Cette année scolaire, à titre expérimental (comme plusieurs autres circonscriptions du département de la Seine-Maritime), les inscriptions aux animations pédagogiques (tant pour le « parcours obligatoire » que pour le « parcours optionnel », qui ne veut pas dire *facultatif* se feront à **partir de l'application GAIA** (Gestion Académique Informatisée des Actions de formation). L'accès se fait par votre Portail Métier Académique ou bien directement à partir de l'onglet sur le bandeau en haut du site de la circonscription.



**L'application sera ouverte pour les inscriptions du mercredi 14 octobre au vendredi 6 novembre 2015.**

Il convient de se munir de son identifiant et de son mot de passe académique PERSONNEL pour la connexion sur le dispositif « Dieppe Ouest » **[15D0760011]**. Puis, pour gagner du temps au sein d'une arborescence qui peut dérouter dans un premier temps, je vous propose de noter les **identifiants GAIA [en rouge entre crochets dans les tableaux qui suivent]** de chacune des actions de formation auxquelles vous devez ou vous choisissez de vous inscrire.

*L'utilisation de cette interface permettra d'adresser à chacun, sur sa boîte académique personnelle, une convocation, valant ordre de mission, « en bonne et due forme ».*

Un tutoriel est disponible en annexe de la présente note de service pour répondre aux questionnements des uns ou des autres concernant cette application et sa connexion. Vous pouvez également, si vous rencontrez des « difficultés persistantes », contacter Marie-Jo ELOY, MATICE ([mj.eloy@ac-rouen.fr](mailto:mj.eloy@ac-rouen.fr)).

Pour le « parcours obligatoire » :

CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3	MAÎTRE+ / ZIL / BRIGADE
<b>PROGRAMMES MATERNELLE</b> <b>P2 [6753]</b> GROUPE 1 - SECTEUR LONGUEVILLE GROUPE 2 - SECTEUR AUFFAY GROUPE 3 - SECTEUR OFFRANVILLE GROUPE 4 - SECTEUR BRAQUE GROUPE 5 - SECTEUR DELVINCOURT	<b>EMC</b> <b>P4 [6574]</b>	<b>EMC</b> <b>P4 [6582]</b>	<b>EMC</b> <b>P4 [6574]</b>
<b>CADRE RELATIONNEL</b> <b>P5 [6771]</b> GROUPE 1 - SECTEUR AUFFAY - LONGUEVILLE GROUPE 2 - SECTEUR OFFRANVILLE - BRAQUE GROUPE 3 - SECTEUR DELVINCOURT	<b>PROGRAMMES ELEMENTAIRE</b> <b>P5 [6772]</b> GROUPE 1 - DELVINCOURT - LONGUEVILLE - BRAQUE GROUPE 2 - SECTEUR AUFFAY - OFFRANVILLE	<b>PROGRAMMES ELEMENTAIRE</b> <b>P5 [6773]</b> GROUPE 1 - DELVINCOURT - AUFFAY GROUPE 2 - SECTEUR BRAQUE - OFFRANVILLE - LONGUEVILLE	<b>PROGRAMMES ELEMENTAIRE</b> <b>P5 [6772]</b> GROUPE 1 - DELVINCOURT - LONGUEVILLE - BRAQUE GROUPE 2 - SECTEUR AUFFAY - OFFRANVILLE

Pour les enseignants qui sont en charge de classe à plusieurs niveaux : le cycle qui vaut est celui qui correspond au plus grand nombre d'élèves présents (exemple : un CE2-CM1 avec 15 CE2 et 9 CM1 vaut pour le cycle 2).

Les périodes apparaissent en **bleu** mais, dans l'application GAIA, vous aurez la possibilité d'identifier la date exacte (en fonction du secteur de collège - groupe - qui est le vôtre), ainsi qu'un descriptif de l'action et de ses objectifs.

Pour le « parcours optionnel », je vous propose de vous référer au tableau proposé en annexe de la présente note de service. Un certain nombre de précisions sont toutefois à prendre en compte en amont de votre inscription :

- les **réunions d'information syndicales** (RIS) peuvent être décomptées à partir de l'action **[6766]**, soit pour 3 heures, soit pour 6 heures, soit pour 9 heures. Je rappelle qu'il n'est possible de décompter que 9 heures au maximum, soit sur le volume des « animations pédagogiques », soit sur celui de « M@gistère » (mais en une seule fois 9h, sans possibilité de décompte de 3 ou de 6 heures). Lors de l'inscription, en janvier, sur les parcours M@gistère, il vous sera offert la possibilité de décompter 9h ; si vous avez déjà utilisé tout ou partie de votre « crédit RIS » dans le cadre des animations pédagogiques, ce ne sera plus possible...
- une possibilité est laissée aux équipes de conduire une action de formation en lien avec les besoins identifiés et les priorités du **projet d'école** (action **[6761]**) : il s'agit de 3 heures à vocation « collective » qui seront validées après une présentation synthétique qu'il convient d'adresser au CPC référent ;
- les enseignants qui participent, au titre de cette année scolaire, aux travaux des CEC (conseils école-collège) peuvent décompter 3 heures en s'inscrivant sur l'action **[6770]** ;
- les enseignants qui participent au dispositif « école et cinéma » doivent suivre un parcours M@gistère spécifique (3 heures) : l'inscription sur l'action **[6760]** leur permet de récupérer ces 3 heures sans obérer leur obligation à suivre les 9h dédiées au parcours M@gistère de janvier ;
- une action « PSC1 » - Porter Secours Citoyen 1<sup>er</sup> niveau (action **[6558]**) - est proposée. C'est une action qui engagera les enseignants pour 9 heures au total : 3 heures au titre du « parcours optionnel » et 6 heures sur un temps personnel. L'action « PSC1 recyclage » **[6559]** (qui s'adresse aux personnes ayant déjà suivi une formation du type PSC1 ou AFPS et qui souhaitent réactiver leurs connaissances) ne dure que 3 heures.

---

**Les directrices et directeurs d'école veilleront à ce que cette note soit portée à la connaissance de tous les enseignants de leur école.**

L'Inspecteur de l'Éducation nationale  
Jean-François BUTEL

# PLAN DE FORMATION CIRCONSCRIPTION DIEPPE OUEST

**[15D0760011]**

## « PARCOURS OPTIONNEL »

CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3
USAGE DES TABLETTES EN MATERNELLE <b>P3 [6755]</b>		EPS - GOLF <b>P5 [6763]</b>
ACCOMPAGNER LES ARTS DANS LES PROGRAMMES MATERNELLE <b>P3 [6757]</b>	PRODUCTION ET EXPRESSION ECRITE <b>P2-P3 [6768]</b>	PRODUCTION ET EXPRESSION ECRITE <b>P2-P3 [6769]</b>
NUMERATION <b>P3 [6762]</b>	RESOLUTION DE PROBLEMES <b>P2 [6767]</b>	RESOLUTION DE PROBLEMES <b>P2 [6767]</b>
CREATION DE SITE OU DE BLOG <b>P2 [6754]</b>	CREATION DE SITE OU DE BLOG <b>P2 [6754]</b>	CREATION DE SITE OU DE BLOG <b>P2 [6754]</b>
PEAC Parcours d'éducation artistique et culturelle <b>P3 [6758]</b>	PEAC Parcours d'éducation artistique et culturelle <b>P3 [6758]</b>	PEAC Parcours d'éducation artistique et culturelle <b>P3 [6758]</b>
EXPOSITION DEPARTEMENTALE <b>P2 [6756]</b>	EXPOSITION DEPARTEMENTALE <b>P2 [6756]</b>	EXPOSITION DEPARTEMENTALE <b>P2 [6756]</b>
ECOLE ET CINEMA <b>P2 [6760]</b>	ECOLE ET CINEMA <b>P2 [6760]</b>	ECOLE ET CINEMA <b>P2 [6760]</b>
PROJETS D'ECOLE <b>P1 à P5 [6761]</b>	PROJETS D'ECOLE <b>P1 à P5 [6761]</b>	PROJETS D'ECOLE <b>P1 à P5 [6761]</b>
RIS <b>P1 à P5 [6766]</b> GROUPE 1 - RIS 3H GROUPE 2 - RIS 6H GROUPE 3 - RIS 9H	RIS <b>P1 à P5 [6766]</b> GROUPE 1 - RIS 3H GROUPE 2 - RIS 6H GROUPE 3 - RIS 9H	RIS <b>P1 à P5 [6766]</b> GROUPE 1 - RIS 3H GROUPE 2 - RIS 6H GROUPE 3 - RIS 9H
GESTION DE CONFLIT <b>P3 [6774]</b>	GESTION DE CONFLIT <b>P3 [6774]</b>	GESTION DE CONFLIT <b>P3 [6774]</b>
PSC1 <b>P5 [6558]</b>	PSC1 <b>P5 [6558]</b>	PSC1 <b>P5 [6558]</b>
PSC1 RECYCLAGE <b>P5 [6559]</b>	PSC1 RECYCLAGE <b>P5 [6559]</b>	PSC1 RECYCLAGE <b>P5 [6559]</b>
ULIS <b>P1 à P5 [6765]</b>	ULIS <b>P1 à P5 [6765]</b>	ULIS <b>P1 à P5 [6765]</b>
		CEC <b>P1 à P5 [6770]</b>
		EPS - TCHOUKBALL <b>P2 [6764]</b>